

REGLEMENT GENERAL NDC 2027

• Article 1a : Inscriptions

Conformément au règlement fédéral, seules les courses ouvertes aux licenciés Carte neige [compétiteur, pratiquant, dirigeant] et **ticket course** (licence journalière/épreuve) seront officialisées FFS.

Participation au règlement : Règles

- Seuls peuvent participer à une compétition inscrite au calendrier National ou Régional **les titulaires d'un titre fédéral** en cours de validité.
- Les règlements spécifiques, par discipline, édictés par la FFS précisent la nature du titre fédéral adéquat (Licence Carte Neige : Compétiteur « Jeune » ou « Adulte », Dirigeant, Loisir ou Ticket Course) rendu obligatoire pour chaque type d'épreuve.
- Questionnaire de Santé : Attestation ou Certificat Médical (voir article 2).

Les épreuves sont ouvertes aux concurrents : tableau

Cas	Coureurs Licenciés FFS :	Tarif Préférentiel = Licencié FFS + *	Tarif de Base = Non licencié FFS	Remarques
1a	Licenciés 2026-2027 affiliés à la Fédération Française de Ski (FFS) possesseurs d'une carte neige « <i>Compétiteur</i> »	X		
1b	Licenciés 2026-2027 affiliés à la Fédération Française de Ski (FFS) possesseurs d'une carte neige « <i>Dirigeant</i> »	X		
1c	Licenciés 2026-2027 affiliés à la Fédération Française de Ski (FFS) possesseurs d'une carte neige « <i>Loisir</i> »	X		
1d *	Coureurs étrangers licenciés 2026-2027 de leur fédération de ski (Espagne FNL, Andorre FAE, Suisse FNS)	X		Assimilés FFS *
1e *	Coureurs licenciés 2026-2027 de la fédération Internationale de Ski (FIS)	X		Assimilés FFS *

Cas	Coureurs non Licenciés FFS ou non assimilés	Tarif Préférentiel Licencié FFS	Tarif de Base = Non licencié FFS	Remarques : L'organisateur vous délivrera une licence journalière (ticket course*) obligatoire
2a**	Coureurs étrangers licenciés 2026-2027 de toutes les autres fédérations de ski (Allemagne, Belgique, Luxembourg, etc.)		X	L'organisateur <u>prend à sa charge 40% du coût de la licence FFS journalière (ticket course*) obligatoire</u>
2b**	Populaires et licenciés des autres fédérations sportives		X	L'organisateur <u>prend à sa charge 40% du coût de la licence FFS journalière (ticket course*) obligatoire</u>

Catégories selon courses :

COURSES ouvertes à :	Catégories	U07	U09	U11	U13	U15	U16	U18	U20	Sen	Masters
CT = technique classique FT = technique libre	Années naissance	2020 - 2021	2018 - 2019	2016 - 2017	2014 - 2015	2012 - 2013	2011	2009 - 2010	2007 - 2008	1997 à 2006	1920 à 1996
	0.5km CT	Oui									
Pré-Clubs Nordique	1km CT		Oui								
	2km CT			Oui							
24 ^{ème} NDJ FT	3km FT				Oui						
	5km FT					Oui					
24 ^{ème} NDC FT	10km FT						Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	21km FT							Oui	Oui	Oui	Oui
	42km FT								Oui	Oui	Oui

• **Article 1b : Tarifs d'inscription : Grille tarifaires**

COURSES CT = technique classique FT = technique libre			Tarif PREFERENTIEL en € :			Tarif NON-LICENCIES FFS :		
			<ul style="list-style-type: none"> 1a-b-c - Licenciés ski FFS 1d - Licenciés ski fédérations Andorre/Espagne/Suisse 1e - Licenciés FIS 			<ul style="list-style-type: none"> 2a - Licenciés ski fédérations (Belgique, Luxembourg, Allemagne et autres nations) 2b - Populaires et Licenciés fédérations autres sports 		
Périodes d'ouverture des inscriptions			Jusqu'au 14/01/27	Du 15/01 au 21/01/27	Sur place *	Jusqu'au 14/01/27	Du 15/01 au 21/01/27	Sur place *
PRE-CLUBS 23/01	0.5km/1km/2km CT licenciés CSMV **		gratuit	gratuit	gratuit			
NDJ 24/01	3/5km CT licenciés CSMV Autres comités **		6 8	6 8	-	-	-	-
NDC 24/01	10km FT U16 CSMV Autres		6 10	6 12	12 14	18	20	22
	21km FT		20	30	40	30	40	50
	42km FT		25	35	45	35	45	55

* Voir plages horaires et dates pour chaque course sur la page **Retrait dossards**

Inscriptions sur place possible la veille de la course.

** 0.5km / 1kmCT / 2km CT / 3/5kmCT : courses réservées aux coureurs licenciés FFS (coureurs étrangers non autorisés)

- **Article 2 : Certificat médical/documents à fournir (voir page inscription ou sur page de la course sur le site internet)**

Nouveauté : vous devez remplir un [questionnaire de santé](#)

Deux cas de figure :

- - Vous répondez **NON** à toutes les questions, vous n'avez pas de certificat médical à fournir, alors *téléchargez* et *signez* l'[Attestation](#) relative à l'état de santé et la joindre lors de votre inscription en ligne à l'emplacement prévu.
- - Vous répondez **OUI** à une ou plusieurs questions, merci de fournir un certificat médical attestant de la non-contre-indication à la pratique du sport (ou de la discipline concernée) en compétition, datant de moins de 6 mois.

Tout participant quel qu'il soit doit obligatoirement justifier d'une aptitude médicale à la pratique du sport en compétition par un certificat médical délivré par un médecin agréé ou par la copie de sa licence compétiteur FFS.

Les cartes neige Dirigeant, Loisir et ticket course doivent être obligatoirement accompagnées d'une **Attestation questionnaire santé** ou d'un **certificat médical** datant de moins de 6 mois le jour de la course attestant de « **la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition** ».

Rappel tableau : photocopie licences et attestation QS ou certificat médical obligatoires pour valider son inscription et être autorisé au départ, selon le cas.

Cas	Attestation QS ou certificat médical obligatoire *	Copie licence obligatoire *
1a - Licencié FFS compétiteur	Non	Oui
1b - Licencié FFS dirigeant	Oui	Oui
1c - Licencié FFS pratiquant loisir	Oui	Oui
1d - Licencié ski fédérations Andorre, Espagne, Suisse	Oui	Oui
1e - Licencié FIS	Oui	Oui***

2a - Licencié ski de fond (Belgique, Luxembourg, Allemagne et autres nations)	Oui	Oui***
2b - Licencié fédérations autres sports ou non licencié	Oui	Non **

* A déposer de préférence lors de l'inscription en ligne sur le site internet du sportif.com ou lors du retrait de dossard.

** Délivré par organisateur : *licence journalière FFS « ticket course »*.

*** La copie de la licence ski fond nationale - déposée lors de l'inscription en ligne sur le site internet du sportif.com - permettra à l'organisateur de vous procurer gratuitement la *licence journalière FFS « ticket course »* obligatoire pour participer à l'épreuve.

• Article 3 : Retrait Dossards

Chaque concurrent s'engage à fixer correctement son dossard chasuble afin de faciliter le contrôle et éviter les contestations.

Chaque dossard est enregistré avec vos coordonnées personnelles. Tout échange de dossard entraîne la disqualification du concurrent. Les dossards sont distribués jusqu'à 20 minutes du départ.

Courses skate	Samedi 23 Janvier	Dimanche 24 Janvier
5 FT	14:00 – 16:00	7:30 – 09:15
10 FT	14:00 – 16:00	
21 FT	14:00 – 16:00	
42 FT	14:00 – 16:00	

Les dossards sont à rendre à l'issue de chaque épreuve, que l'on soit classé ou noté abandon (*charte éco environnementale*) à la sortie de l'aire d'arrivée.

• Article 4 : Aire de départ : contrôle obligatoire

Le départ se fait en ligne (mass start) pour tous les participants quelle que soit la distance qu'ils vont parcourir.

Pour la « Nordique des Crêtes classique » et la « Nordique des Crêtes libre » les concurrents sont regroupés par épreuve dans des box (ouverture ¼ heure avant départ prévu) correspondants à leur ligne, zones matérialisées sur le stade de départ.

Tout concurrent prenant le départ dans un box *autre que celui attribué à sa distance et couleur de dossard ou en dehors de ces zones* sera disqualifié.

Le jury se réservera également le droit de modifier les horaires en fonction des conditions météorologiques de programmer plusieurs départs.

• Article 5 : Sur le parcours

Votre dossard devra être visible de l'avant et de l'arrière par tous les membres de l'organisation.

Tout skieur mis hors délai ou contraint à l'abandon devra spontanément signaler son numéro de dossard à l'organisation ou contrôle le plus proche et rendre son dossard chasuble.

• Article 6 : Ravitaillement – respect environnement

La Nordique des Crêtes est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement – voire la charte. Toute attitude contraire à ce principe entraînera des sanctions à l'égard du coureur : jet de détritus hors des zones de ravitaillement, circulation en dehors de la piste, dégradation volontaire...

Vous trouverez - après chaque ravitaillement - un espace avec bacs délimité pour jeter vos gobelets et vos déchets (selon les conditions météorologiques, les gobelets risquent de s'envoler). Visez juste !

De plus, sur chaque site, le tri des déchets sera organisé.

• Article 7 : sécurité

Vous skiez en zone sensible : respecter le balisage.

Sur l'aire d'arrivée : présence médecin, pisteurs secouristes de la Station du Markstein.

Sur le parcours : postes liaison radios - scooters organisation - pisteurs secouristes de la Station du Markstein.

En fonction des prévisions météorologiques, des recommandations relatives aux conditions de course seront fournies avant la course. Il incombe aux participants de chercher cette information et de suivre les recommandations. Si la température est en dessous de -20°C sur tout ou une partie importante du parcours, la compétition sera repoussée voir annulée.

Le jury se réservera le droit de modifier le départ ou l'itinéraire si les conditions le justifient.

- **Article 8 : Aire d'arrivée**

La ligne d'arrivée ne peut être franchie avec un dossard caché ou même partiellement caché. Vous ne seriez pas classé par les officiels.

Déposez votre dossard chasuble dans le bac prévu à la sortie de la zone de dégagement du stade d'arrivée.

- **Article 9 : Fermeture Aire d'arrivée**

L'aire d'arrivée sera fermée à 13h30 le dimanche 24/01.

- **Article 10 : Tenues publicitaires**

Les tenues publicitaires sont interdites au départ de la course et à la remise des prix. Ne sont admises que les tenues conformes aux règles fixées par la Fédération Française de Ski.

- **Article 11 : Palmarès – protocole**

Proclamation des résultats et remise des prix à l'issue de l'épreuve. Tout concurrent appelé sur le podium protocolaire ou de cérémonie de prix devra porter visiblement le dossard chasuble fourni par l'organisation palmarès.

Les coureurs récompensés des différents classements seront présents à la remise des prix officielle.

En cas d'absence, la dotation prévue ne sera pas distribuée.

- **Article 12 : Informations pratiques**

Les informations concernant les transports, les ravitaillements, la circulation, etc. sont disponibles sur le nouveau site internet <https://nordique-des-crotes.clubffs.fr>.

- **Article 13 : Droit image**

Chaque participant autorise expressément les organisateurs des épreuves de la Nordique des Crêtes ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles - prises à l'occasion de sa participation – et sur lesquelles ils pourraient apparaître, ainsi que sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

- **Article 14 : Loi informatique et liberté**

Conformément à la loi sur le RGPD du 25 mai 2018, les détails personnels des concurrents seront utilisés dans la base de données des coureurs, pour les archives, les listes de départ et de résultats, le service photo, les différents journaux et magazines partenaires, l'envoi des newsletters d'information, uniquement traités par la personne responsable au sein de La Nordique des Crêtes. Chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

- **Article 15 : Annulation épreuve**

En cas de conditions météorologiques défavorables mettant en danger les skieurs, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve ou dans le cas d'interdiction préfectorale due au Covid-19.

En cas d'annulation, l'organisateur se réserve le droit de retenir, selon le cas 3 € pour les frais de dossier.

- **Article 16 : Règlement RIS**

Les règles de compétitions internationales (RIS) édictées par la FIS sont applicables pour toutes les questions techniques non traitées dans le présent règlement. Conformément à ces règles, le jury de compétition se réserve le droit de modifier ce règlement et de prendre toute décision dans les cas non prévus.

- **Article 17 : Décision organisation et jury**

Dans la mesure du possible, les décisions ou modifications éventuelles décidées par le jury seront portées à la connaissance des concurrents soit par voie de presse et de radio au plus tard trois jours avant la date de l'épreuve s'il s'agit d'une annulation prévisible, soit sur place par haut-parleur et affichage. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours et tout point du règlement en fonction des circonstances.

- **Article 18 : Décision jury**

Pour la « Nordique Pré-Clubs Classique » tout coureur contrôlé en skating sera disqualifié.

Pour la « Nordique des Crêtes skate », les itinéraires sont parcourus à allures et styles libres (pas de patineur ou technique traditionnelle).

Les organisateurs et le jury se réservent le droit, si la sécurité des participants l'exige, ainsi qu'en cas de conditions atmosphériques trop défavorables ou dangereuses, soit d'interrompre l'épreuve à tout moment, soit d'annuler une, plusieurs ou la totalité des épreuves, soit d'en modifier les itinéraires ou les horaires.

- **Article 19 : Respect de la charte de fartage** [charte de fartage](#)

En s'inscrivant chaque participant reconnaît avoir pris connaissance de la charte de fartage et l'accepter sans réserve.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de non-respect.

- **Article 20 : Règlement / comité d'organisation / jury**

Les concurrents doivent lire et accepter le présent règlement. En s'inscrivant chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et l'accepter sans réserve.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, de non-respect de la charte de fartage quel que soit le type d'épreuves.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration de matériels au cours des transports, avant, pendant et après l'épreuve.

Pour les sujets non abordés dans ce présent règlement, le règlement RIS pour les courses populaires de ski de fond doit être pris en compte.

Le Jury pourra prendre toutes les dispositions non prévues au présent règlement.

Le Comité d'organisation